

LUTTANGE-KIRSCH - INFOS

Le printemps sonne à notre porte.....au moins sur le calendrier. Les ouvriers communaux s'affairent déjà à la mise en beauté de notre village : tonte, plantations, nettoyage des massifs.

Soyons prêts à accueillir les beaux jours !

Rappel des festivités pour les prochains mois :

Avril :

24 : Une Rose, Un espoir : passage dans le village vers 14h

30 : Fête de la nature, dans la salle médiévale, organisée par l'AFR Creignes et Fassenottes.

Mai :

1^{er} : Fête de la nature, dans la salle médiévale, organisée par l'AFR Creignes et Fassenottes.

25 : Atelier « Fête des Mères », dans la salle médiévale, organisé par l'APEEL.

Juin :

11 : Fête de la musique, dans la salle médiévale, organisée par l'AFR Creignes et Fassenottes.

18 : Faïtes du Hand + AG dans la salle médiévale, par l'ESBLR.

24 : Fête des écoles, dans la salle socioculturelle + kermesse, organisée par l'APEEL.

26 : Gala de danse, dans la salle socioculturelle, organisé par le Tonic Club

Juillet :

02/03 : Fête patronale, organisée par L'ESBLR.

24 : Marche IVV, organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Informations :

- Les inscriptions aux écoles maternelle et élémentaire auront lieu les 22 et 25 avril de 15h30 à 17h (ou sur RDV pour l'école élémentaire). Apportez le carnet de santé de votre enfant (ou la photocopie de ses vaccinations) et de votre livret de famille.

- Le parc de jeux situé « rue Saint-Pierre » est fermé pour cause de rénovation jusqu'à nouvel ordre. Un nouvel équipement est prévu en 2016.

- Des questions sur les collectes ? Reportez-vous sur le site de la CCAM (www.arcmosellan.fr), sur le calendrier qui vous a été distribué ou encore dans le bulletin municipal.

- Ramassage des objets encombrants : **VENDREDI 03 JUIN 2016**

- Nouveaux horaires de la déchetterie d'Aboncourt : du lundi au vendredi 8 h /17 h et le samedi de 8h à 13h.

- Des tirs de nuit au sanglier sur le lot communal n°1 sont prévus du 15 avril au 31 décembre 2016. **PRUDENCE en forêt**

- La mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 06 mai.

Quelques rappels de bon sens

Stationnement aux entrées et sorties des écoles :

Rappel horaires :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30/11h45 et 13h30/15h30
Mercredi de 8h30 à 11h30

Ecole élémentaire :

- le sens interdit doit impérativement être respecté par tous les véhicules !
- les voitures doivent se garer en marche arrière, sur les emplacements prévus
- respecter le passage piéton.

Ecole maternelle :

- le sens interdit doit impérativement être respecté par tous les véhicules !
- les véhicules ne doivent pas « s'aventurer » au-delà du panneau d'interdiction
- ils doivent se garer également en marche arrière

Sachez que le non-respect du code de la route est verbalisable et que la gendarmerie a été prévenue.

Que diriez-vous si un véhicule bousculait votre enfant à l'entrée ou à la sortie des écoles ?

Nuisances sonores :

L'utilisation d'outils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, scies,.....) est autorisée :

En semaine : de 8H30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement.

Propreté canine :

Sur la voie publique et en forêt, les chiens doivent être tenus en laisse.

Chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas la voie publique, ni les espaces verts par ses déjections. En cas de besoin, celle-ci doivent être ramassées.

Le non-respect est verbalisable. (amende de 35 euros).

Brûlage à l'air libre :

Dans le cadre du respect de l'atmosphère, en vertu de l'article 84 du règlement sanitaire départemental et de l'article l541-2 du code de l'environnement, tout brûlage de déchets verts, branches, tontes de gazon par qui que ce soit est interdit. Solutions : mise en déchetterie, compostage, paillage etc.

Cette interdiction ne souffre d'aucune tolérance ou dérogation et s'impose à tous.

Respectons notre cadre de vie, respectons notre environnement, respectons nos voisins, respectons les règles et les lois pour bien vivre ensemble.

Containers :

Veuillez respecter l'emplacement des containers mis à votre disposition « rue de l'église ».

Le dépôt d'objets non appropriés aux containers est **STRICTEMENT INTERDIT** ; ils sont à emmener dans les déchetteries.

Dernière minute : encore un cambriolage dans notre village le vendredi 15 avril. VIGILANCE !